

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 3 (1911)
Heft: 7

Rubrik: Congrès et conférences

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Comme les rois du monde féodal recrutèrent contre argent des mercenaires, les rois du monde capitaliste ont recruté des pilotes contre des « prix » fabuleux. On ne sait pas si tel aviateur accomplit tel exploit pour être le plus fort ou pour devenir le plus riche, comme on ne savait pas si la plus haute solde n'avait pas suscité chez un reître le plus grand courage. Le capitalisme intelligent d'au delà l'Atlantique ne détermine-t-il pas la production la plus intense et la meilleure par les plus hauts salaires ?

* * *

Quand la célèbre course d'automobiles Paris-Madrid sema sur les routes tant de cadavres de chauffeurs, de passants et de curieux, on l'arrêta. Les épreuves d'automobiles furent, par la suite, réduites à des circuits qui eurent peut-être plus le caractère d'expositions que de joutes sportives. Plus de ces grands massacres comme auparavant. Renonçant à n'être qu'un sport, l'automobilisme entra dans l'« usage ». Moins de gloire trouble et sanglante, mais plus d'effet utile. Il est temps, grand temps que l'aéroplane cesse d'être, lui aussi, inutile pour la société, en même temps que meurtrier pour les salariés de l'aviation. Dès qu'il sera autre chose qu'un objet de curiosité passionnée et de luxe cruel, il deviendra, en se perfectionnant pour sa fin véritable, l'outil de conquête et de progrès fécond qu'il est si loin d'être et qu'il doit être.

Le capitalisme a déjà trop saboté aviation et aviateurs.

B. Mayéras.



Congrès et conférences.

Fédération des ouvriers de l'Etat et des communes.

Cette fédération comptant parmi les plus jeunes des fédérations syndicales suisses a tenu son troisième congrès le 2 avril, à Zurich. Malgré que la fédération a de la peine à prendre pied dans certains endroits de la Suisse centrale et dans la Suisse romande, le rapport pour l'année 1910, soumis au congrès, constate néanmoins un progrès notable.

Le nombre des membres a augmenté de 1650 qu'il était en 1906, et de 2500 en 1909, à 2600 en chiffre rond à la fin de l'année 1910. Les recettes provenant des cotisations étaient de fr. 1.26 par membre en 1906, elles se sont élevées à 3 francs en 1910. Mais en comparaison aux cotisations payées par les membres des autres fédérations, même la dernière somme indiquée paraît encore bien petite; cependant, il y a du progrès et si à l'avenir il était possible d'avancer dans les mêmes proportions, la fédération des ouvriers de l'Etat et des communes disposerait bientôt de moyens permettant de faire quelque chose.

En 1910, les recettes totales de la fédération se chiffraient à fr. 9344.95, dont fr. 7559.70 provenant de cotisations, contre fr. 7191. — (6058.10 pour cotisations) en 1909. Les dépenses se montent à fr. 9149.60 (7360 en

1909), de ce chiffre 4000 francs ont été dépensés pour le journal et des imprimés et 1778 francs pour des secours.

La société de chant des ouvriers de la ville de Zurich exécute avec entrain deux morceaux, et Greulich ouvre le congrès à dix heures du matin. 41 délégués de 20 sections sont présents, ainsi qu'un membre du comité de l'Union syndicale. Le rapport du comité central fut accepté sans discussion. Par contre, le rapport de caisse ou plutôt la manière de rapporter, le groupement des quelques postes furent critiqués et on fait des propositions sur la composition du rapport de caisse à l'avenir. Le comité fut chargé d'allouer une certaine somme au Parti socialiste suisse, puis les gratifications habituelles sont accordées aux membres du comité central pour le travail rendu pendant l'année écoulée. Une proposition d'augmenter le salaire du secrétaire est renvoyée au comité central. Puis, on s'entend sur la manière d'expédier et de remplir les formulaires pour les rapports de caisse des sections. Le secrétaire Schafroth rapporte ensuite sur la proposition du comité central concernant l'introduction du livret fédératif et de statuts normaux. Ces derniers seraient surtout nécessaires, parce que quelques petites sections n'ont pas les moyens pour en faire imprimer eux-mêmes et l'introduction serait aussi d'un grand avantage, parce que la fédération recevrait enfin des statuts identiques dans toutes les sections. Les livrets fédératifs devraient être livrés aux sections au prix de revient. La proposition du comité central est acceptée.

Brönnimann (Thoune) défend la proposition que le comité central devrait faire dans les sections toutes les années, au moyen de formulaires, une enquête sur la durée du travail, les salaires, les vacances, les indemnités en cas de maladie et d'accidents, etc. Le résultat de l'enquête devrait être publié dans une brochure qui serait remise aux sections à leurs frais. Cette statistique servirait aux sections pour se renseigner sur les conditions de travail dans les différentes localités. Elle aurait pour conséquence de faire avancer ceux qui sont en retard en fait de conditions de travail et donnerait satisfaction à ceux qui sont en avant. Une telle brochure aurait plus de valeur pour les membres que la publication du résultat dans le journal fédératif.

On propose de charger le comité central de l'exécution de la proposition. Le président accepte la proposition en déclarant que dans ce cas l'assemblée devrait aussi accorder les sommes nécessaires pour la brochure. L'assemblée les accorde également.

Motion de Schaffhouse. Le comité central est invité à examiner de quelle manière il serait possible de soutenir les membres de la fédération pendant qu'ils sont en voyage. Un délégué pose la question si dans ce cas il n'était pas préférable de passer des conventions avec d'autres fédérations, afin de régler ces secours avec elles. On fait l'objection que la Fédération des ouvriers de l'Etat et des communes englobe trop de métiers différents, empêchant l'introduction des secours de voyage.

Quelques délégués trouvent qu'il vaudrait mieux compléter l'instruction et l'éducation syndicale des membres et leur démontrer la nécessité de faire partie de la fédération, il en résulterait que beaucoup de membres ne quitteraient plus la fédération sans motif.

On trouve que la motion de Schaffhouse ne peut pas encore se réaliser et l'assemblée la rejette à la grande majorité.

Après le dîner on discute la proposition de Thoune demandant qu'on active davantage l'organisation des ouvriers travaillant dans les ateliers de la Confédération. L'assemblée est d'accord à ce que le comité central fasse son possible à ce sujet, soit par des brochures ou des articles dans le journal ou par des conférences de propagande, arrangées surtout pour attirer les ouvriers indifférents.

L'idée d'unir les efforts en vue d'obtenir partout le payement mensuel pour les ouvriers de la Confédération reste en panne, lorsqu'un délégué déclare que tous les ouvriers ne le désirent pas, vue que, sans avoir obtenue par cette mesure une augmentation, elle sert de prétexte pour augmenter les impôts. Un délégué rapporte que dans une des sections les mieux organisées, telle la société des ouvriers de la ville de Zurich, il y a encore toujours des éléments qui n'en font partie que parce qu'ils pensent en retirer un bénéfice quelconque; ces membres n'ont aucune notion de solidarité et ce serait peine perdue que de vouloir les faire participer à une sérieuse lutte syndicale. Et comme il y a de ces ouvriers-là dans toutes les sections, il est de notre devoir de leur démontrer le faux de leur attitude dans les conférences et par des écrits instructifs.

Fäsi, Zurich, propose de fonder dans chaque section une caisse de voyage qui fournirait aux sections les moyens pour faire des voyages toutes les années, pour visiter les sections voisines ou les sociétés amies. Ces voyages auraient un but de propagande et serviraient à mettre les sections mieux en rapport entre elles.

Le président fait observer que rien n'empêche les sections de fonder de telles caisses, mais qu'on ne pourrait généraliser la chose.

Pour terminer, le président exhorte les délégués de travailler toujours davantage au développement de la fédération, il recommande surtout de répandre le plus possible les journaux ouvriers parmi les non-syndiqués et de faire entrer ces derniers dans les sociétés locales.



Mouvement syndical international.

Le Congrès international des mineurs.

Le Congrès international des mineurs a pris des résolutions importantes sur lesquelles il nous paraît utile d'insister un peu :

Voici d'abord, afin qu'on compare, les chiffres des délégués pour chaque nationalité :

Angleterre	127 délégués, représ.	605,100 synd.
Allemagne	16 »	163,652 »
France	8 »	40,000 »
Belgique	7 »	28,000 »
Autriche	3 »	18,700 »
Hollande	1 »	1,000 »
Suède	1 »	2,000 »

Total 163 délégués, représ. 858,452 synd.

La première séance a naturellement été remplie par les discours d'usage et les rapports.

La deuxième journée du Congrès a été consacrée à l'importante question de la nationalisation des mines, dont nous reparlerons plus loin, et dont tout le monde semble attendre de grandes choses.

Puis on passe à la question de l'inspection des mines. Français, Belges, Anglais se plaignent de son insuffisance et de son déplorable fonctionnement. C'est un mal international... de classe. La réglementation des salaires occupe ensuite les instants du Congrès. De la discussion il résulte qu'à peu près tout le monde est partisan de l'établissement d'un minimum. La résolution le réclamant est donc adoptée à l'unanimité.

Constataons, en passant, que le salaire moyen, primes combinées, est en France d'environ 6 fr. 72; en Angleterre, dans les mêmes conditions, il s'élève à 10 francs. Petite constatation.

On admet ensuite un amendement des Allemands, touchant la nationalisation des mines et donnant à celle-ci une portée plus générale et plus impérative. La pro-

priété du sous-sol doit être la propriété de tous, pour le profit de tous.

C'est la propriété *sociale*, et non plus seulement la fameuse « nationalisation ».

Sur la réglementation du travail dans les mines, le Congrès approuve la résolution de la Commission, qui demande un contrôle plus rigoureux de l'inspection minière. Les débats sur le travail des femmes et des enfants nous apprennent, ou nous rappellent, qu'en Allemagne vingt-six mille enfants de moins de 16 ans travaillent encore dans les mines, à la surface; à 16 ans, ils descendent au fond; en Silésie, on peut même y descendre avant, si le médecin en juge ainsi. En Autriche, il y a seize mille enfants de 13 à 14 ans, et quatre mille de 14 à 16 ans. En Belgique, on en trouve, au fond, plus de six mille; à la surface, trois mille quatre cent soixante, plus trois mille six cent cinquante-deux jeunes filles de moins de 16 ans, soit presque 10% de la population minière. Au nord du pays de Galles et dans le New-Yorkshire, de 1 à 1,14% seulement de ces enfants ont un certificat d'études.

Une résolution demandait la suppression du travail minier des enfants au-dessous de 16 ans. Les Anglais et... les Français s'abstiennent sur ce point.

La journée de huit heures vient ensuite. Les Autrichiens, les Belges ont celle de neuf heures; les Allemands ont cinq mille ouvriers qui ne travaillent que six heures — là où la température dépasse 28 degrés — les autres, au gré des patrons. En France, seuls, les ouvriers abatteurs profitent de la réglementation. La poursuite de la journée de huit heures est donc préconisée à l'unanimité.

On en arrive à la question des retraites. En Autriche, la pension est d'environ 210 francs par an au minimum. En 1909, la moyenne a été de 262 fr. 50 pour les hommes, 102 francs pour les veuves de mineurs, et 39 francs pour les enfants. Les Belges demandent les 600 francs — à 50 ans — indispensables à l'entretien d'un homme. Les Français, qui ont 1 fr. 23 par jour, après vingt-cinq années de travail, en demandent au moins 2 à 50 ans d'âge et le système de la répartition.

Enfin, les Allemands — moins révolutionnaires que nous, toujours — réclament, veuillez-vous la face, ô Français! réclament, dis-je, 1025 francs par an. Les Anglais disent que la question est actuellement posée dans leur Parlement; en attendant, et au pis-aller, ils ont la « loi des pauvres », dont tout un chacun peut être bénéficiaire, ou victime! Ils ont, en plus, une loi de « compensation »... à 70 ans et plus: ça leur donne 6 fr. 25 par semaine. Quel calvaire, seigneur!

Mais, ce n'est pas la fin.

Voici venir la question des habitations — si on peut dire — ouvrières, que ces messieurs de mines infligent à leurs exploités. On en connaît les inconvénients, dont le moindre est peut-être de les quitter pour le pavé et par le caprice de la brutalité du patron. Histoire internationale, avec des variantes... nationales. En Belgique, par exemple, les enfants qui y naissent appartiennent bon gré mal gré à la mine. Une solution « pratique » s'impose, que le Comité international d'études est chargé de trouver.

On vote enfin en faveur des vacances pour les mineurs: les Anglais les ont — quatorze à vingt-six jours par an.

Le prochain Congrès, que les Allemands voulaient dans deux ans, aura lieu l'année prochaine.

Les Syndicats bulgares.

Le Congrès des Syndicats bulgares, qui a eu lieu à Sofia pendant les fêtes de Pâques, avec cent trente délégués, montre la croissance constante du mouvement